



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISSONS**  
**Conseil d'Administration du 13 décembre 2023**

**Etaient Présents :** Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Elisabeth BILLECOQ ; Béatrice LEMAÎTRE ; Eliane VOYEUX ; Elisabeth VERDAVAINE ; Yves LEROUX ; Maria Elvira PASSEMART

**Etait représenté :**

**Etaient présent à titre consultatif :** Isabelle MARTIN ; Cristelle DERVIN

**Etaient excusés :** Alain CREMONT ; Dominique VILLA

**Etaient absents :** Aurélie LAGRANGE-HUGE ; Ebollo M'BOUDO

**Avaient donné pouvoir :** Alain CREMONT ; Dominique VILLA

-----  
**Séance du Conseil d'Administration dûment convoqué le 24 novembre 2023 et réuni en lieu ordinaire sous la présidence de Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, Vice-Présidente du CCAS**

**Délibération : FG 23-07**

**Objet : Convention de formation recyclage annuel du logiciel UP**

Le CCAS possède un outil de gestion des données personnelles des usagers via la société Arche MC2. Les différentes sessions (action sociale, seniors, réussite éducative) sont identifiées dans ce logiciel « UP ».

Les modules s'actualisant régulièrement, il est organisé, tous les ans, une remise à niveau des manipulations du logiciel à destination des agents du CCAS.

La convention de formation stipule les différentes modalités d'organisation de celle-ci pour cette mise en œuvre.

Convenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** les termes de la convention de formation pour la mise en œuvre du recyclage du logiciel UP avec la société Arche MC2

**ARTICLE 2 : AUTORISER** le Président du CCAS ou l'ordonnateur à signer ladite convention et les documents afférents

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits sont disponibles au budget 2023 du CCAS – chapitre 011

**DÉLIBÉRATION**

À l'unanimité, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, en décide ainsi.

Pour Extrait Conforme,  
Le Président du CCAS

Alain CREMONT

